

DEPARTEMENT
DE LA
Charente-Inférieure

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

CANTON

ROYAN

46030
OBJET :

REPARATION
du Collège -
PARTICIPATION
de l'ETAT

NOMBRE
de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

23

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance ;

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 AVRIL 1946 193

L'an mil neuf cent quarante six le deux du mois d'Avril 1946
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Maire

en session $\left\{ \begin{array}{l} \text{ordinaire} \\ \text{extraordinaire} \end{array} \right.$ d'après convocations faites le 26 Mars 1946¹⁹³

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Maire, VEYSSIERE, Rochedereux, Dasseux, Mme Pariset, Melle Rikowsky, MM. Baudet, Prugnaud, Boulerne, Counil, Conge, Chazeau, Thomas Clivier, Cousinet, Senellier, Savignac, Domecq, Arrivé, Prot Chollet, Simon, Péraudeau.
Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CONGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

considérant que la ville ne peut continuer à financer les divers travaux de réfection du collège qui normalement doivent être pris en charge par le Ministère de la Reconstruction charge Monsieur le Maire de faire, au nom de la commune de Royan, toutes démarches en vue d'obtenir pour la réparation du Collège la participation financière de l'Etat prévue par les lois en vigueur.

10 AVRIL 1946

Reg



